

## ATTENTAT AU COLIS PIÉGÉ À PARIS, FAISANT 1 MORT ET 5 BLESSÉS

## Un suspect interpellé

Un homme de 45 ans a été interpellé et placé en garde à vue jeudi soir par la brigade criminelle de Paris, à la suite de l'explosion qui a fait un mort dans un cabinet d'avocats d'un quartier chic de la capitale française.

Même si les enquêteurs n'écartent aucune hypothèse, ils s'intéressent de près à une plainte «à caractère privé», déposée en 2005 par l'une des avocates du cabinet, excédée par le harcèlement d'un homme éconduit.

Selon les agences de presse citant des sources policières, l'homme arrêté est un architecte contre lequel l'avocate, Catherine Gouet-Jenselme, qui dirige le cabinet, excédée par le harcèlement en 2005 et qui avait bénéficié

d'un non-lieu. Les enquêteurs recherchaient toujours vendredi matin le coursier, «une femme de petite taille», qui a déposé le paquet piégé quelques minutes avant qu'il n'explode jeudi, tuant une secrétaire et blessant grièvement un avocat.

C'est elle qui aurait livré la caisse de bois dont l'ouverture a provoqué l'explosion. Un second colis piégé, qui n'a pas été ouvert, a également été adressé au cabinet d'avocats, selon des proches de

Me Gouet-Jenselme et une source policière.

Le cabinet d'avocats visé est situé au 4<sup>e</sup> étage d'un immeuble situé boulevard Malesherbes, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Dans ce même immeuble, au 1<sup>er</sup> étage, est situé le cabinet d'avocats dans lequel a exercé le président Nicolas Sarkozy. Selon une source proche de l'enquête, la personne tuée, âgée de 60 ans, est la secrétaire du cabinet d'avocats destinataire du colis.

Un avocat de ce cabinet, Me Olivier Brane, 58 ans, a été grièvement blessé et hospitalisé, mais ses jours ne sont pas en danger. Le colis piégé était adressé au nom de Me Brane et de Me



Boulevard Malherbes, lieu de l'attentat.

Gouet-Jenselme, a précisé à l'AFP un proche de l'avocate. L'avocate visée ainsi

que son collègue ne s'occupe, selon ses proches, «pas d'affaires sensibles, mais plutôt de conflits d'assurances, d'affaires de divorce et immobilières».

La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, a souligné que le colis piégé visait «vraiment quelqu'un de ce cabinet». Elle avait auparavant «condamné avec la plus grande fermeté cet acte

lâche et odieux», dans un communiqué. Le maire socialiste de Paris, Bertrand Delanoë, s'est également déplacé sur les lieux. «Il faut absolument qu'on soit très ferme, très déterminé dans notre condamnation de ce crime», a déclaré le maire de la capitale, venu «témoigner par sa présence de la gravité de l'acte».

Synthèse M. O.

## CLÔTURE DE CIRMA 1

## Vers la création d'une association des opérateurs miniers

Clôturée mardi dernier, après trois jours de travaux, la 1<sup>re</sup> conférence internationale sur les ressources minérales (Cirma 1) a notamment recommandé la création d'une association des opérateurs miniers et formulé les axes de développement de l'industrie minière.

Chérif Bennaceur- Alger (Le Soir) - Marquée par une forte représentation de l'establishment national et étranger opérant dans le secteur minier, Cirma 1 a tracé un canevas de travail à même de booster cette activité. Entre autres recommandations, Cirma a suggéré la création d'une association des opérateurs miniers. En rappelant que plusieurs partenariats ont été conclus entre des sociétés algériennes et des leaders mondiaux dans ce secteur comme Mittal Steel, GMA, Orascom, Holin, WMZ. Cette conférence a également appelé au maintien de cette manifestation périodiquement, surtout dans le contexte du boom minier actuel, à l'instar des événements miniers mondiaux. De même, Cirma 1

a recommandé l'affinement des types et processus de financement de l'exploration minière, notamment par le processus au niveau des bourses en précisant que, depuis son ouverture à l'investissement privé en 2001, le secteur des mines a attiré quelque 270 millions de dollars d'investissements directs étrangers, ainsi que l'amélioration des systèmes et processus de diffusion de l'information aux différents acteurs, des échanges d'informations et de la coopération entre pays voisins et avec les autres pays, et l'intensification des échanges d'expériences et d'informations entre universités, centres de formation et industries minières.

Cette conférence a aussi relevé la nécessité d'actualiser le niveau d'information concernant les processus de création de sociétés minières, ainsi que l'amélioration de la transparence de la communication en matière réglementaire sur les droits liés aux titres miniers. L'accent a été également mis sur la nécessité de compléter la réglementation concernant la gestion envi-

ronnementale de l'après mine. Pour les participants à Cirma 1, toutes les substances minérales doivent faire l'objet d'une promotion sans aucune restriction. Outre le fait que les collectivités et les populations doivent être sensibilisées à la nécessité de concilier production minière et protection de l'environnement, les recommandations portent sur la création d'une base de données actualisée sur l'uranium, la valorisation de la filière phosphate par la création d'un grand pôle industriel destiné à la production des engrais phosphatés complexes, la mise en valeur du gisement de Gara Djebilet à Tindouf, la promotion continue du potentiel diamantifère national. En signalant que lors de cette manifestation, l'Agence nationale du patrimoine minier (ANPM) a lancé son deuxième appel d'offres national et international pour l'adjudication de 24 titres miniers, un data-room a été ouvert et se poursuivra jusqu'à fin avril 2008, avant l'ouverture des offres techniques et celle des offres financières, prévues en mai et en juin.

C. B.

## SANTÉ

## 15 000 cas de cécité dus au glaucome

Le président de l'Association algérienne d'ophtalmologie, le professeur Amar Ailem, a affirmé, jeudi à Alger, que sur les 62 000 cas de cécité recensés en Algérie, 15 000 sont dus au glaucome.

Lotfi M. - Alger (Le Soir) - Le glaucome, qui apparaît à partir de 40 ans, n'a pas de symptômes apparents mais peut causer des dommages irréparables au niveau du nerf optique, a précisé le Pr. Ailem lors du 24<sup>e</sup> séminaire national d'ophtalmologie ouvert hier et qui prendra fin aujourd'hui. Le spécialiste a souligné l'importance de consulter un ophtalmologue avant l'âge de 50 ans pour faire mesurer la pression oculaire. En effet, le glaucome, qui désigne l'ensemble des maladies oculaires dans lesquelles la pression intraoculaire

est trop élevée, entraîne un retentissement sur le nerf optique. La destruction progressive de celui-ci est irréversible et provoque la cécité. Les spécialistes ont également abordé d'autres maladies telles que le décollement de la rétine dont le traitement chirurgical nécessite une prise en charge à l'étranger.

Les participants à ce 24<sup>e</sup> séminaire national d'ophtalmologie ont parlé du rôle de l'imagerie médicale, mettant en exergue les techniques modernes d'imagerie utilisées en ophtalmologie, tant dans le secteur public que

privé. Le Pr. Ailem a, en outre, souligné les efforts déployés par l'Algérie pour éliminer la cataracte. Evoquant la greffe de la cornée, le spécialiste a affirmé que ce qui a été réalisé en 2007 dans ce domaine dépasse largement ce qui a été fait entre 1962 et 2005 grâce, a-t-il dit, à l'importation des greffons et leur disponibilité dans les hôpitaux universitaires. Bien que la loi autorise le prélèvement sur cadavre de la cornée et des organes en général et malgré la fetwa prononcée en ce sens, les mentalités «continuent d'entraver cette opération», a déploré le Pr Ailem. Ce dernier a, à cet effet, appelé les imams à inciter les citoyens à faciliter cette tâche pour pouvoir

créer un équilibre entre l'offre et la demande. Les spécialistes sont en mesure de réaliser 2000 greffes de la cornée par an, a-t-il noté. Le Pr Ailem a, par ailleurs, exprimé au nom de l'association, son mécontentement de l'ouverture de cette spécialité aux étrangers, soulignant que les ophtalmologistes algériens couvrent les besoins du pays «quantitativement et qualitativement». Il a, à ce propos, appelé le ministère de la Santé à aider les associations scientifiques, au nombre de 60, pour faire bénéficier les spécialistes de la formation continue et leur permettre de tirer profit des expériences des Etats européens en la matière.

L. M.

## ILS TENTAIENT D'ACHETER DES MOUTONS AVEC DE LA FAUSSE MONNAIE

## Deux contrefacteurs arrêtés et plus de 100 millions de fausse monnaie récupérés à Blida

Les services de police de la Sûreté de daïra de Ouled-Yaïch, dans la wilaya de Blida, ont arrêté deux personnes âgées de 31 et 38 ans au moment où elles tentaient d'acheter des moutons pour l'Aïd El-Adha avec de la fausse monnaie algérienne et étrangère.

Les policiers ont agi suite à des informations qui leur ont été fournies faisant état de trafic d'argent au niveau des marchés locaux pour ovins. La première qui fut arrêtée détenait 80 millions de centimes en coupures de 1 000 DA, toutes en fausse monnaie. Celle-ci dénoncera son complice lequel sera également arrêté avec 33 000 euros contrefaits. Aussi, le matériel servant à la fabrication de cette monnaie a été saisi après avoir été retrouvé dans le domicile de l'un des contrefacteurs.

Les deux mis en cause ont été écroués par le procureur de la République près le tribunal de Blida.

Notons que ces agissements sont devenus «monnaie courante» à l'occasion des fêtes de l'Aïd El-Adha puisque l'année dernière plus de deux cent millions de fausse monnaie ont été saisis à El Affroun et le billet contrefait de 1 000 DA a été revendu à 300 DA.

M. B.

## 16 kilogrammes de kif saisis et 3 personnes sous les verrous

Les services de la police judiciaire de la Sûreté de daïra d'El Affroun, dans la wilaya de Blida ont arrêté au courant de la semaine dernière trois personnes en possession de 16 kg de kif traité. Ce coup de filet est venu suite à des informations fournies à la police qui a procédé à la filature des individus suspects qui actuaient entre la commune de la Chiffa et d'El Affroun.

La première saisie d'un kg de kif est intervenue après l'arrestation d'un individu qui s'attela à transporter la drogue dans sa voiture. Celui-ci renseigne sur ses acolytes lesquels ne tarderont pas à être appréhendés. Leurs maisons fouillées, les policiers découvrirent une quantité de 15 kg soigneusement dissimulés.

Présentés mercredi dernier au tribunal d'El Affroun, le procureur de la République a ordonné leur placement sous mandat de dépôt.

M. B.